

AVENANT N°2 aux INSTRUCTIONS DE COURSE

- IC 6 « Pavillon de course et identification »

Le pavillon "FF Voile - Championnat de France Elite de Course au Large en Solitaire" est à arborer dans la bastaque bâbord à une hauteur d'un mètre au-dessus de la filière haute. Le pavillon "Port La Vie" est à arborer dans la bastaque tribord à une hauteur d'un mètre au-dessus de la filière haute.

- IC 15.3

Deuxième paragraphe

Informez la direction de course de l'avarie nécessitant un retour au port pour réparation, soit avant le signal préparatoire (4mns) ou après le départ

- 19.4 Gilet de sauvetage

Le gilet de sauvetage est obligatoire en permanence sauf lorsque la personne est à l'intérieur du bateau. Les gilets doivent être conformes à la RSO 5.01

- Annexe « Zones interdites et DST

Remplacer les 2 Polygones

Polygone Zone Aquacole Ile d'Yeu			
Id.	Zone	Latitude	Longitude
A	Point W	46°42',350 N	002°17',950 W
B	Point N	46°42', 700 N	002°17',250 W
C	Bouée cardinale Est	46°42', 550 N	002°16', 900 W
D	Point E	46°42',200 N	002°16',800 W
E	Point S	46°41',900 N	002°17',400 W

Polygone Zone Aquacole Pertuis Breton			
Id.	Zone	Latitude	Longitude
NW	Point NW	46°17', 200 N	001°22',210 W
NE	Point NE	46°15', 800 N	001°18',350 W
SE	Point SE	46°14', 800 N	001°19',150 W
SW	Point SW	46°16',300 N	001°22',950 W



Affiché le 28 mars 2019 à ..h..

Jean Coadou
Président du Comité de Course


